

L'ECHO des salariés de VINCI

« Le progrès n'est que l'accomplissement des utopies »
(Oscar Wilde)

2^e-3^e Trim. 2016

N° 10

Promulguée ou pas, cette loi est néfaste pour nos droits : abrogation de la loi Travail !

En cette rentrée de septembre la mobilisation des salariés pour l'abrogation de cette loi infâme, destructrice de notre Code du travail, est toujours d'actualité.

En plein été le gouvernement, sans majorité et se servant pour la troisième fois de l'article 49-3, a donc promulgué la loi Travail contre l'avis de l'immense majorité des salariés. Dans la foulée il a utilisé l'intense émotion populaire suscitée par les ignobles attentats terroristes de juillet pour prolonger l'état d'urgence jusqu'en janvier 2017. Restreignant encore un peu plus les droits et libertés démocratiques, en particulier la liberté de manifester !

La situation est difficile pour le salariat, **mais nous ne lâchons rien et la lutte de classe n'a pas dit son dernier mot !** Ainsi l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL a appelé à une nouvelle journée de mobilisation, de grève et de manifestations, le **15 septembre pour l'abrogation de la loi Travail**.

C'est cette même détermination qui s'est exprimée à travers les meetings communs tenus par l'intersyndicale le 5 juillet à Paris, au gymnase Japy, et le 7 septembre à Nantes.

Il n'y a plus que Laurent Berger (secrétaire général de la CFDT), en fidèle serviteur du gouvernement et du MEDEF, pour souhaiter que « *sortent très rapidement* » les décrets d'application de la loi travail !

Dans les entreprises du Groupe VINCI les négociations annuelles obligatoires (NAO) vont s'ouvrir bientôt. Comme à leurs habitudes, suivant en cela les fermes consignes de la direction générale du groupe, nos chefs d'entreprise vont encore nous jouer la même sérénade que les années précédentes : « *Les temps sont durs, la concurrence exacerbée, il faut améliorer la compétitivité, ... et puis de quoi vous plaignez-vous, l'inflation est quasiment nulle ... etc.* ». Pour finalement nous octroyer des augmentations dérisoires voire nulles dans certains secteurs.

Et cela alors que le groupe VINCI annonce une nouvelle fois des résultats record pour le 1^{er} semestre 2016 (comptes publiés le 29 juillet 2016) :

+11,7% de hausse du résultat opérationnel, à 1,7 milliards d'€.

+12,4% du résultat net, à 920 millions d'€.

Un acompte sur dividende aux actionnaires en augmentation de 10,5%...

Mais l'on se moque bien des salariés qui sont soumis aux perpétuelles réorganisations et restructurations organisées dans les pôles de management par la direction du groupe VINCI : par exemple actuellement dans la Construction et l'Energie.

La colère gronde et nul ne doute que, d'ici la fin de l'année, les salariés VINCI vont être amenés à se mobiliser avec leur organisation syndicale CGT, afin de faire valoir leurs revendications :

Augmentations générales des salaires
Amélioration des conditions de travail
Défense de l'emploi



Dans ce numéro

Editorial	1
Eurovia : une modernité plutôt... dissimulée !	2
VINCI Autoroutes : 3 Gouvernements : 0	2
Je pense à vous	3
Films : Liquidation	3
Quand VINCI Construction invente le comportement VINCI	4
Le profit, but du mode de production capitaliste	4
Dieu et ses disciples : combien de Judas ?	5
Livres : Ce cauchemar qui n'en finit pas	5
Le CCE de Soletanche-Freyssinet se renforce	6
Déclaration CGT au Comité de Groupe du 10 juin 2016	6
Notre-Dame-des-Landes : non aux expulsions, non aux travaux	7
Alerte et retrait	7
Retenue à la source : une imposture !	8

LES DIVIDENDES ONT BONDÉ DE
PLUS DE 11% EN FRANCE



Eurovia : une modernité plutôt... dissimulée !

Savez vous qu'il existe dans notre groupe, chez EUROVIA, encore une catégorie de salariés pour qui le temps de travail n'est **pas comptabilisé** ? Qu'on prétend faire partie de l'encadrement et qui n'a bénéficié d'aucune réduction officielle de son temps de travail au passage aux 35h ?

Ce sont **les chefs de chantier** :

- Pour qui on a conservé encore les appellations des anciennes Conventions Collectives, afin de mieux les pénaliser sur leur réel niveau.
- Pour qui on ne comptabilise pas la réalité de leur temps de travail et on dissimule leurs **temps de conduite**.
- Pour qui une journée de travail qu'elle soit de 8h ou de 12h est comptée pour 1.
- Pour qui on applique un **décret de 1936** sur des heures dites de dérogation permanente, afin de les pénaliser sur le bénéfice de repos compensateurs.

Le chef de chantier chez EUROVIA en fait c'est un ouvrier avec un fourgon, d'ailleurs sa fiche de poste est coordonnée avec celle d'un chef d'équipe.

Avec la baisse d'activité, ce personnel a mis la main à la pâte et on le retrouve aujourd'hui le plus souvent à conduire les engins, poser des bordures, des tuyaux ou faire le plein de carburant des engins.

Quelle économie pour nos chantiers !!! Surtout qu'en plus, en termes de salaire, ils ne sont pas exigeants, après plus de 30 ans de chantier, leur taux horaire en tenant compte de leur horaire mensuel officiel, s'élève pour les plus reconnus à **16€**. Si on devait tenir compte de leur temps de travail réel, ce taux chuterait au niveau de celui d'un ouvrier d'exécution, et ce n'est pas la prime de fin d'année qui viendra améliorer ces injustices salariales.

Beaucoup se taisent, la promotion qu'on leur a octroyée était inespérée et leur salaire reste officiellement conséquent.

Des années d'injustice sans cesse relevées par notre syndicat, dont les idées sont jugées archaïques par certains : qu'ils aillent lire ce fameux décret de 1936, écrit à l'époque pour les chauffeurs de véhicules à vapeur ou... hippomobiles (tractés par des chevaux) ! ■



VINCI Autoroutes : 3 Gouvernements : 0

ET UN ET DEUX ET TROIS ZERO... Ce slogan bien connu de ceux qui étaient en âge de suivre la coupe de Monde de foot en 1998, pourrait être facilement repris pour qualifier les rapports entre Monsieur Pierre COPPEY, « illustre » patron de VINCI AUTOROUTE, et les gouvernements successifs depuis la privatisation des autoroutes.

En effet, François Hollande, présent lors de l'inauguration du chantier de l'élargissement de l'autoroute A9 dans les Pyrénées Orientales, annonçait son souhait de voir concrétiser un deuxième plan de relance autoroutier. C'est chose faite.

En 2010, les sociétés d'autoroute avaient signé avec le gouvernement le « **Paquet vert** » d'un montant de 1 milliard d'euros au total, dont 750 millions pour VINCI. Celui-ci consistait, pour les sociétés d'autoroutes, à investir dans des travaux à caractère... environnemental. En réalité, il s'agissait plus de mise aux normes que de réelles avancées, avec notamment une accélération de l'automatisation des péages au détriment de l'emploi, en contrepartie d'une augmentation de la durée des concessions.

En 2015, les sociétés autoroutières signaient avec le gouvernement un premier **plan de relance autoroutier**, d'un montant de 3,2 milliards d'euros, dont 2 milliards pour VINCI, en échange d'un allongement de la durée des concessions de l'ordre de deux ans et demi en moyenne. Celui-ci, encore en cours, consiste à réaliser plusieurs chantiers sur les autoroutes : des arrangements d'échangeur et des mises à 2 x 3 voies, essentiellement — travaux qui ne sont que des améliorations indispensables du réseau actuel et qui, pour la plupart, étaient déjà programmées.

Le **deuxième plan de relance** annoncé aujourd'hui, qui serait à hauteur de 1 milliard d'euros, consisterait en l'aménagement de nouveaux échangeurs et de travaux « environnementaux », en échange d'une augmentation des tarifs jusqu'en 2018.

Devant la levée de bouclier des usagers et les interrogations d'organismes de contrôle, certains politiciens se sont crus obligés de surréagir aux travers d'annonces médiatiques « tapageuses », alors même qu'il avaient avalisé cette situation, voire signaient eux-mêmes ces accord avec les sociétés autoroutières.

Force est de constater que ce n'est pas le cas de Monsieur BARTHOLOME, président de l'Assemblée nationale, qui a justifié la mise en place de ce dernier plan par le fait qu'il fallait mieux que ce soit l'utilisateur des autoroutes qui paye ces travaux plutôt que le contribuable.



C'est oublier un peu vite que le principe même de la concession est de permettre au concessionnaire de prélever un péage en échange d'investissements pour la construction et l'entretien, dont les mises aux normes, de ces autoroutes.

C'est oublier un peu vite que les sociétés concessionnaires reversent des sommes colossales à leurs actionnaires plutôt que de mettre la main à la poche pour l'entretien de ces autoroutes.

Et c'est enfin oublier un peu vite que si les autoroutes n'avaient pas été privatisées, les bénéfices faits actuellement par les sociétés autoroutières rentreraient dans les caisses de l'état, permettant ces investissements sans toucher à l'impôt.

Il serait temps que les décideurs politiques réalisent que les promesses faites en terme **d'emploi** ne le sont que sur **une publicité mensongère de la FNTP**, qui ose prétendre qu'un milliard d'euros d'investissement créerait 5 000 emplois : comme si la LGV SEA, de l'ordre de 8 milliard d'euros, avait créé 40 000 emplois... alors qu'au plus fort du chantier il n'y avait que 11 000 salariés, dont plus de la moitié avaient déjà un emploi et l'autre moitié un contrat de chantier ayant pris fin à ce jour.

On aurait pourtant pu croire que le million d'emplois de GATTAZ leur aurait servi de leçon ! ■



Je pense à vous

Toi mon ami(e) immigré ou réfugié, fuyant seul ou avec ta famille, la misère, la guerre, bravant la mort, repoussé de part et d'autre de l'Europe pour finir dans une jungle immonde, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) travailleur détaché venu en France, pour trouver l'eldorado, à des milliers de kilomètres de ta terre natale, travaillant plus de 12h par jour, logé dans un baraquement et surexploité, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) étudiant diplômé, après tant d'années d'études, à qui l'on a promis salaire décent, emploi valorisant mais travaillant dans un fast-food américain, ou stagiaire permanent d'une grande multinationale, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) apprenti à qui l'on a mis en avant l'importance du travail manuel, le besoin d'ouvriers qualifiés, et qui commences ta très longue carrière avec une grille salariale déjà plus basse que le SMIC, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) ouvrier travaillant en usine sous des horaires épuisants, en décalage total d'une véritable vie de famille permettant d'élever en toute sérénité tes enfants, et de vivre pleinement tes loisirs, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) retraité qui après une vie de cotisation et de dur labeur, dois encore te serrer la ceinture pour survivre tout en continuant de verser ta contribution, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) agriculteur, éleveur qui élève ton bétail, qui cultive ta terre de l'aube au coucher du soleil, pour nourrir ton pays et qui n'arrive pas à vivre du fruit de ce travail, car les intermédiaires vau-tours et la grande distribution, toujours dévoreuse de marges arrières, t'obligent à vendre en dessous de tes prix de production, je pense à toi très fort.



Toi mon ami(e) petit artisan, commerçant pourvoyeur d'emploi, mais croulant sous les contributions sociales, alors même, que les puissants groupes se nourrissent des aides de l'état, s'installent vers les paradis fiscaux, noient leurs actionnaires de dividendes, je pense à toi très fort.

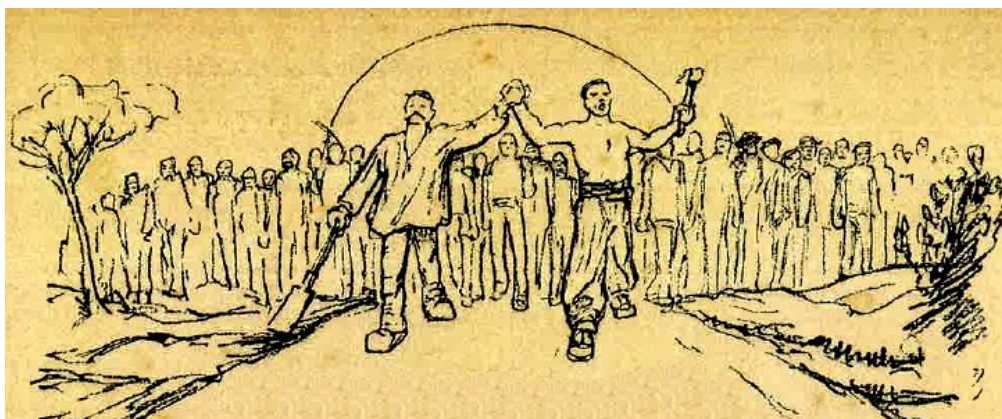
Toi mon ami(e) fonctionnaire, de l'éducation, de la santé, de la sécurité soi-disant nanti, mais totalement dévoué à ta mission de service public, avec de moins en moins de moyens ou les volontés de profits mettent en péril la qualité des services, je pense à toi très fort.

Toi mon ami(e) privé d'emploi, montré du doigt, arrivé en fin de droit, touchant un revenu de solidarité active et devant aller chercher de quoi vivre aux restos du cœur, je pense à toi très fort.

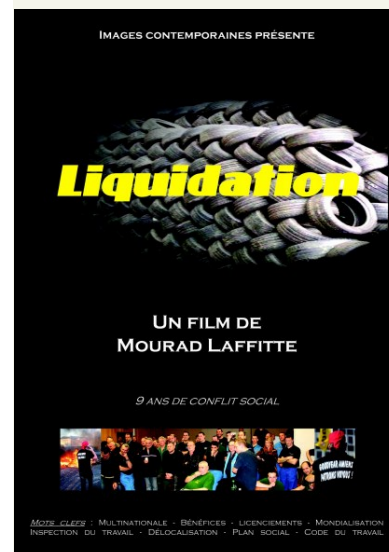
Toi mon ami(e) pas cité sur cette liste non exhaustive, et qui toi aussi subis toutes les injustices d'une société égoïste, basée sur l'argent, militarisée, destructrice de notre belle terre, je pense à toi très fort.

Moi militant syndicaliste, attaqué, révoqué, condamné, mais jamais résigné, je serai toujours aux côtés de tous les opprimés, je suis fièrement CGT et pour la vie CGT. ■

Jean-Georges PLONGEON



Films



« Fruit d'une longue enquête, ce film documentaire est avant tout le temps de la réflexion. Mourad Laffitte revient sur la lutte des ouvriers de l'usine **Goo-dyear Amiens-Nord** pour défendre leurs emplois. Une véritable plongée au cœur de ce conflit loin des discours et des images qui criminalisent et condamnent de manière hâtive.

Durant **9 ans**, le réalisateur a accompagné les ouvriers tout au long de leur lutte – grèves, blocages d'usines, tribunaux, manifestations, réunions, comités de soutien – réalisant ainsi près de **11 000 photos** et des centaines d'heures d'entretiens et d'images.

Dans le même temps, il met en parallèle le combat mené par **1 200 ouvriers** d'une **usine Continental**, située à **80 km** d'Amiens. Dans un cas comme dans l'autre, malgré l'invalidation de plusieurs plans sociaux par les tribunaux et des bénéfices colossaux, ces deux multinationales ont délocalisé leur production, mettant sur le carreau **2 500 ouvriers**.

Ce documentaire, tel un ciné-tract, donne à voir et permet de comprendre les stratégies économiques qui se jouent réellement derrière la façade d'une crise prétendue, ainsi que le cynisme et l'arrogance d'une multinationale avec lesquels elle anéantit la vie des salariés pour toujours plus de profits. »

Amère expérience d'une vengeance privée et d'un Etat qui tombe le masque : justice et gouvernement au service d'un pouvoir économique qui se veut souverain, criminalisation générale des mouvements militants qui y font obstacle... Comme le dit Mickael Wamen, délégué CGT : « il va falloir cesser d'accepter l'inacceptable » ! ■

Un film de Mourad Laffitte – Images contemporaines, 2016 – 52 mn

Quand VINCI Construction invente le comportement VINCI

Dans le cadre de son plan d'action RH 2020, VINCI Construction (VC) met en place VITALIS, un logiciel de gestion des carrières du personnel, et diffuse le formulaire d'entretien individuel d'évaluation qui va avec.

L'ampleur du personnel concerné reste floue (cadres et ETAM ?), mais VC vise d'abord « 100 % des managers », avec pour ambition de pouvoir établir leur classement (*ranking*) sur la base de critères communs à toutes les entités du pôle. Un classement calculé comment, exploité par qui, pour quoi faire ? Mystères...

« Culture de la performance, efficacité managériale, esprit entrepreneurial » : les critères retenus empruntent bien sûr aux rengaines habituelles du néo-management, pour qui performances professionnelles et performances **comportementales** constituent la performance « globale » qu'il s'agit d'évaluer.

Mais chez VC, les vertus capitalistes de base ne suffisent pas : les cadres doivent aussi faire preuve de zèle en adoptant le « **comportement VINCI** » et en œuvrant à la propagation des « **valeurs VINCI** ». Faut-il y voir un effet du rapport remis l'an dernier à VINCI par PWC, et qui soulignait le peu d'impact de ces « **valeurs** » au sein du Groupe ? Echec de la séduction, place à la **contrainte**.

« Principes d'action », « culture commune », Charte éthique, Manifeste... le concept de « **comportement VINCI** » reste néanmoins très nébuleux. L'absence de critères mesurables amène à une évaluation **subjective** du comportement **personnel** des salariés, qui sera jugé plus ou moins « conforme » (sic) à des attentes jamais exprimées.

Pire, VC prévoit la possibilité, pour le responsable qui mène l'entretien, de **demandeur leur avis à des tiers** sur la « **performance** » du salarié, ouvrant la voie aux méthodes d'évaluation les plus perverses en vogue ici ou là. On ne sait ni de quels tiers il s'agit, ni si cela ne se fera pas à l'insu du salarié.

Juger le « **comportement VINCI** » des managers : un concept plutôt loufoque, assez confus et pas très légal, mais dangereux, assurément : alertez les CHSCT, leur consultation est obligatoire ! ■

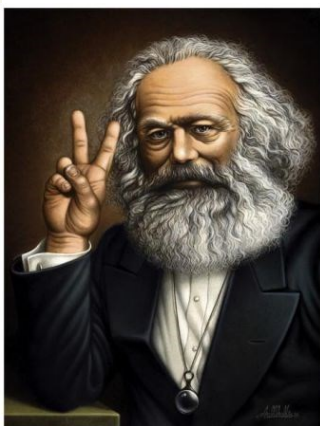


Le profit, but du mode de production capitaliste

La réalisation du profit est le but unique du mode de production capitaliste et non la satisfaction des besoins des travailleurs ; la production des biens qui se retrouvent sous forme de marchandises n'est que le passage obligé pour le capitaliste pour réaliser son profit en vendant ces marchandises. C'est pour réaliser un profit qu'on crée des entreprises ou qu'on les ferme. C'est au nom du profit et pour l'augmenter qu'on licencie les travailleurs, qu'on réduit les coûts de production en bloquant ou réduisant les salaires et les dépenses de santé des travailleurs ou en augmentant la durée des journées de travail.

Mais d'où vient ce profit ? Il paraît évident qu'un chef d'entreprise fasse du profit – sinon il ferme son usine et va investir ailleurs. Et ce profit est considéré comme la « juste rémunération » du capitaliste, pour le risque qu'il prend ou le travail de direction qu'il effectue. On remet en cause le capital financier, les actionnaires qui, sans travailler, vivent de leurs dividendes pour l'argent qu'ils ont avancé à l'entrepreneur, et on va réclamer une plus juste répartition des profits entre capitalistes et salariés, entre le capital et le travail.

Mais il faut se méfier des évidences ! Tout cela peut justifier tout au plus la nécessité du profit dans le mode de production capitaliste mais ne donne aucune explication sur son origine.



Pour en trouver l'origine il faut aller la chercher au-delà des apparences. C'est la science, et en ce domaine la science économique marxiste, qui permet de résoudre cette énigme. C'est Marx dans

son œuvre monumentale *le Capital* qui l'a résolue. Sans rentrer dans toute sa démarche – il faut étudier *le Capital* pour cela – nous allons essayer d'en donner les grandes lignes.

Pour produire, le capitaliste trouve sur le marché du travail (il porte bien son nom) une marchandise particulière que le travailleur propose à la « vente » au capitaliste : ses capacités physiques et intellectuelles, que nous l'appellerons avec Marx sa **force de travail**. Cette force est achetée par le capitaliste et il va l'utiliser pour un certain nombre d'heures (limitées seulement par les lois en vigueur sur la durée du travail) et selon les clauses du contrat de travail « librement » acceptées par les deux parties. Avec l'expérience, on s'aperçoit que le capitaliste cherche constamment, par souci de « rentabilité », à dépasser ces limitations, ce qui entraîne une lutte de classe constante

entre les capitalistes et les travailleurs.

Or cette marchandise, la force de travail, a la propriété de pouvoir produire plus de valeur que ce qui est nécessaire à son achat (salaire) et donc à sa production : c'est-à-dire pour assurer la vie du travailleur et sa reproduction. Pour que le capitaliste trouve en permanence sur le marché cette marchandise « force de travail », il faut qu'elle puisse se reproduire – donc la valeur de la force de travail inclut les frais de santé, l'éducation des enfants, dans une situation donnée de développement historique atteint par la société. Ce qui explique que sa valeur est plus grande dans nos métropoles impérialistes que dans les conditions misérables de certains pays, et explique entre autres que des travailleurs immigrés ou détachés se contentent d'un salaire dégradé par rapport aux travailleurs nationaux.

Le capitaliste va donc exploiter cette propriété pour faire produire au travailleur plus de valeur que ce qu'il a investi pour l'acheter.

Ainsi par exemple prenons un travailleur qui travaille huit heures par jour ; il va travailler 4 h, temps de travail équivalent à la part de son salaire journalier et 4h gratuitement pour le capitaliste. Le travail gratuit réalisé constitue ce que l'on appelle la **plus-value (ou survaleur) qui est à l'origine non seulement du profit de l'industriel mais aussi de TOUS les profits**. Cette plus-value alimente le profit de l'industriel, le profit du capitaliste du secteur commercial, les intérêts versés pour les crédits contractés, les dividendes aux actionnaires qui ont investi dans l'entreprise, la rente foncière payée aux propriétaires des locaux et bâtiments loués par l'entrepreneur, la rémunération des gestionnaires du capital (directeurs, grands patrons), etc...

Voilà qui rend fausses ou inopérantes un certain nombre d'affirmations comme :

- Le profit comme assurance pour le risque que prend l'entrepreneur : qu'il prenne des risques ou pas, le profit se réalise quand l'entreprise marche et disparaît quand l'entreprise pour des raisons diverses périclite.
- La justification des rémunérations astronomiques des grands patrons pour leurs responsabilités dans l'entreprise, et qui



peuvent prendre la forme de salaire.

- La possibilité d'un partage dit équitable entre profits et salaires, qui est une inépuisable : quel peut être le « niveau » de ce partage, dans la mesure où le profit est du travail gratuit du travailleur accaparé par le capital ?

Seule la lutte de classe est l'arbitre de la relation patronat-prolétariat, qui ne peut se stabiliser momentanément à un niveau donné que par la lutte collective politique et syndicale des travailleurs. C'est ce que nous montre la réalité

de tous les jours, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau national.

Il resterait à développer, par exemple pour le cas VINCI, comment la multinationale optimise la production de profit par le partage du travail entre ses diverses filiales, l'utilisation de moyens comptables pour soustraire le plus de profit possible à l'impôt, le partage du travail avec les sous-traitants et les travailleurs détachés, ainsi que la lutte contre l'organisation collective des travailleurs, seule garante de leur résistance aux attaques du capital. ■

Dieu et ses disciples : combien de Judas ?

Ces gars là n'ont pas grand chose à voir avec Jésus et ses douze pauvres diables, ramassés dans les campagnes de Palestine.

Alignés comme les dix commandements sur les tables de la Loi, nos grands stratèges tiennent plutôt de la Curie romaine, dangereux les uns pour les autres, dangereux pour nous, dangereux pour tous.

Ce sont les grands laquais de la finance sans visage

Le comité exécutif



Xavier Huillard

Président-directeur général de Vinci

Pierre Coppey

Directeur général adjoint



Richard Francioli

Directeur général adjoint, en charge du contracting

Christian Labeyrie

Directeur général adjoint et directeur financier



Pierre Anjolas

Président d'Eurovia

Yves Meignié

Président-directeur général de Vinci Energies



Jérôme Stubler

Président de Vinci Construction

Bruno Dupety

Directeur international



Nicolas Notebaert

Directeur général de Vinci Concessions

Jean-Luc Pommier

Directeur du développement



Pierre Duprat

Directeur de la communication

Franck Mougin

Directeur des ressources humaines et du développement durable



Patrick Richard

Directeur juridique, secrétaire du conseil d'administration

Livres

Pierre Dardot
Christian Laval

Ce cauchemar qui n'en finit pas

Comment le néolibéralisme défait la démocratie

La Découverte

« Comment expliquer l'étrange survie des forces pourtant responsables de la crise économique de 2008, l'une des pires depuis 1929 ? Comment expliquer que le néolibéralisme soit sorti renforcé de la crise ? Au moment de son déclenchement, nombre d'économistes parmi les plus célèbres avaient hâtivement annoncé sa « mort ». Ils n'ont vu dans la poursuite des politiques néolibérales que le résultat d'un entêtement doctrinal.

Pour Pierre Dardot et Christian Laval, le néolibéralisme n'est pas qu'un simple dogme. Soutenu par des oligarchies puissantes, il est un véritable système politico-institutionnel obéissant à une logique d'autorenforcement. Loin d'être une rupture, la crise est devenue un mode de gouvernement d'une redoutable efficacité.

En montrant comment ce système s'est cristallisé et solidifié, le livre explique que le verrouillage néolibéral a réussi à entraver toute correction de trajectoire par la désactivation progressive de la démocratie. Accroissant le désarroi et la démobilisation, la gauche dite « gouvernementale » a contribué très activement au renforcement de la logique oligarchique. Ceci peut conduire à la sortie définitive de la démocratie au profit d'une gouvernance expertocratique soustraite à tout contrôle. »

Un des livres les plus stimulants de l'année, qui fait le lien entre le caractère de plus en plus autoritaire des institutions et le néolibéralisme, tel qu'on peut les voir à l'œuvre en Europe. En s'attaquant à l'Etat, le néolibéralisme vise moins à le supprimer qu'à le mettre entièrement au service de son projet économique et social. ■

Pierre Dardot et Christian Laval
La Découverte, 2016 – 244 p.

du père François, cette oligarchie qui nous gouverne sans partage, et pour qui nous ne sommes que des coûts. Gare aux coups ! ■

(Une bande de délégués Cgt au comité de groupe)



Le CCE de Soletanche-Freyssinet se renforce



Chez FREYSSINET France les élus CGT minoritaires ont réussi à convaincre la majorité des élus au CCE de nommer le cabinet expert-comptable APEX pour assister les membres du Comité dans le cadre de la consultation annexe sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Cela faisait 20 ans qu'un cabinet d'expert-comptable n'avait pas été désigné au sein du CCE, les premiers retours laissent déjà penser, qu'il était temps qu'un œil averti et extérieur analyse les comptes de la société et apporte son aide au déroulement et au contenu des réunions plénières.

Dans le même élan et toujours sur l'impulsion des élus CGT, il a été décidé pour tous les membres désireux, la mise en place toujours par le cabinet APEX d'une formation économique sur le fonctionnement, le rôle et l'importance du CCE.

Le dernier bilan social quoi que très succinct a mis en lumière l'importance de la création d'une commission salaire au sein du CCE, pour mettre en avant les inégalités salariales apparentes sur les différentes fonctions et qualifications au sein de l'entreprise.

Sans attendre la première réunion de cette commission, le syndicat CGT a accompagné les premiers salariés qui se sont déclarés victimes de ces inégalités. Le syndicat a rédigé des courriers en recommandés pour rétablir leurs qualifications et la rémunération qui en résulte.

Ce travail au sein des IRP devrait se traduire par de nouvelles adhésions au syndicat CGT. ■



Déclaration CGT au Comité de Groupe du 10 juin 2016

Monsieur Huillard, si nous vous interpellons aujourd'hui, ce n'est pas seulement au titre de PDG du Groupe VINCI, mais c'est également au titre de Président de « l'Institut de l'Entreprise » sur une question d'actualité : celle de la loi travail dite loi El Khomri.

En effet, nous avons pris connaissance des écrits et positions de votre « Institut de l'Entreprise » dans lesquels vous dites, je cite :

« Notre système actuel de relations sociales bride les capacités d'adaptation des entreprises aux mutations, source essentielle de compétitivité. L'Institut de l'Entreprise est favorable à ce que ce système de relations sociales soit pensé à partir de l'entreprise, les acteurs pourraient, au plus près du terrain, définir les normes. »

Nous constatons que c'est bien ce que vous proposez qui est aujourd'hui au cœur du projet de loi El Khomri, avec notamment l'inversion de la hiérarchie des normes. A croire que vous en êtes le principal instigateur, voire peut-être le rédacteur.

Mais, comme vous le savez, depuis plus de 3 mois, s'est engagée une large mobilisation des salariés qui, contrairement au souhait d'une petite minorité médiatico-politique, ne fléchit pas. Mobilisation pour le retrait du projet de loi El Khomri. La CGT, avec d'autres organisations syndicales dont FO, en est le fer de lance.

C'est pour cela qu'une campagne haineuse a été lancée dans les médias par vos amis du MEDEF, visant en particulier la CGT. Campagne dans laquelle, M. Gattaz déclare que nous serions « des voyous, voire des terroristes, à tout le moins de dangereux extrémistes ». Sur ce point, nous vous demandons d'ailleurs de prendre position sur ces propos outranciers.

Pourtant, chacun est forcé de le reconnaître, l'opposition à cette loi est majoritaire : 70% de la population, et la presse s'en est encore fait l'écho hier, les syndicats opposés à cette loi scélérate représentent quant à eux : 59% des salariés !

On reproche souvent à la CGT de faire de la politique, en l'occurrence, vous ne vous privez pas d'en faire, puisque l'Institut de l'Entreprise, par votre plume, vient de s'adresser à tous les candidats de droite à



la prochaine élection présidentielle, pour qu'ils s'engagent à appliquer votre programme. Cela dit en passant, vous faites preuve d'une grande ingratitude envers le candidat du parti actuellement au gouvernement, qui pourtant n'a eu de cesse de répondre favorablement à vos attentes, notamment au travers de ce projet de loi, du CICE, du pacte de responsabilité, des lois Rebsamen et Macron... etc, nous ne pouvons pas toutes les citer tellement la liste est longue.

A moins que, dans un grand élan de « parler vrai », vous estimiez, à juste titre, que ce candidat se classe également dans la catégorie « de droite ».

Pour conclure, nous tenons à vous le dire aujourd'hui : nous ne céderons pas et les syndicats CGT VINCI sont plus que jamais debout contre le projet de loi El Khomri, pour son retrait total. La prochaine grande journée d'actions nationales du 14 juin ne sera certainement pas un quelconque baroud d'honneur, mais sera un nouvel élan pour développer et généraliser la mobilisation dans toutes les entreprises du groupe et par tous moyens, jusqu'au retrait de cet inadmissible projet de loi. ■

Notre-Dame-des-Landes : Non aux expulsions, non aux travaux

Le Collectif national des **syndicats CGT du Groupe VINCI** considère que la consultation du 26 juin 2016 sur le « transfert » de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes n'a été pour le gouvernement qu'un nouveau moyen de manipuler l'opinion pour tenter de justifier son désengagement au profit du privé, dans un déni de démocratie avéré.

Cet ersatz de référendum ne résout en rien les problèmes légaux posés par le projet de construction d'un nouvel aéroport ; il reflète avant tout la volonté des parties intéressées (gouvernement Valls et VINCI) de passer en force avant l'échéance de la déclaration d'utilité publique.

C'est pourquoi, face à autant de mépris, nous réitérons notre demande qu'il ne soit procédé à aucune expulsion ni expropriation sur le site, que rien ne soit entrepris tant que tous les recours ne seront définitivement tranchés, et qu'il soit mis un terme à toutes les opérations d'intimidation et de stigmatisation des habitants de la ZAD, auxquels nous réaffirmons notre solidarité.

La question simpliste posée aux seuls électeurs de Loire-Atlantique, sur la base de données incohérentes, voire périmées, n'a fait que contourner la nécessité d'une remise à plat d'un projet compromis de toutes parts. Cette consultation, orchestrée et orientée par des promoteurs avides, prive le Grand-Ouest et les citoyens de la région d'une authentique réflexion sur leur avenir et les choix de développement qui leurs sont nécessaires.

C'est pourquoi nous réclamons à nouveau qu'une étude indépendante et sérieuse soit menée, notamment pour étudier les avantages et inconvénients du maintien

en exploitation et du développement de l'aéroport de Nantes Atlantique, sur la base de données fiables et actualisées.

En tant qu'organisations syndicales responsables et motivées par les intérêts collectifs de nos concitoyens et des salariés du groupe VINCI, nous réaffirmons notre volonté de travailler sur des projets dont nous puissions être fiers pour leur utilité sociale et sociétale. Aussi, nous dénonçons toutes formes de PPP, dites de « Partenariat Public Privé », qui ne font qu'alimenter des profits privés sur des biens publics, au détriment de l'intérêt collectif – comme nous en avons eu l'exemple en 2006, avec la grande braderie des concessions d'autoroutes à des grands groupes dont VINCI fait partie.

Nous renouvelons notre mise en garde contre la menace que ce genre de contrats fait peser sur les emplois, les salaires et les conditions de travail, le dumping social étant la seule façon de satisfaire les conditions abusives de rentabilité imposées à de telles concessions.

C'est pourquoi, en tant que salariés de VINCI, directement concernés par cette affaire, nous refusons d'être associés en quoi que ce soit aux basses œuvres d'AGO, filiale du Groupe, et répétons notre refus de servir de mercenaires pour démarrer un chantier dans les pas d'une nouvelle opération « César ».

Nous appelons l'ensemble des salariés et des citoyens qui partagent les termes de cette déclaration à se rendre sur la ZAD de Notre Dame des Landes les 9 et 10 juillet prochains pour en témoigner et défendre l'intérêt de tous. ■

Montreuil, le 30 juin 2016



Alerte et retrait

Devant l'imminence annoncée d'une évacuation forcée de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, notre collectif a publiquement réaffirmé son refus de travailler sur tout chantier en lien avec le projet de transfert de l'aéroport de Nantes à cet endroit (comme pour tout projet de même nature d'ailleurs).

Concrètement, nous conseillons à tout salarié qui serait appelé à effectuer un travail de quelque nature que ce soit, sur le site ou dans ses environs :

1. **D'alerter** immédiatement la zad (06 43 92 07 01, zad@riseup.net) ou l'Acipa (06 71 00 73 69, acipa.info@free.fr)
2. De faire valoir son droit de **retrait**, pour cause de danger grave et imminent lié aux risques d'affrontement avec les opposants à ce projet.

En cas de sabotage ou de destruction de matériel de chantier, toujours possible, nous appelons les salariés des entreprises concernées à bien considérer qu'ils ne sont en aucun cas visés, ni physiquement, ni dans leurs moyens de subsistance ; et qu'il revient à leur employeur de n'exposer ni les uns ni les autres au moindre risque, et d'assurer le remplacement des outils de travail endommagés en vue de permettre leur utilisation dans des travaux dont l'utilité sociale soit mieux avérée. ■

Notre-Dame-des-Landes
QUE RÉSONNENT
LES CHANTS DE
NOS BÂTONS !
Empêcher l'aéroport et défendre la ZAD
Départs à 10h dans le bocage
SAMEDI 8 OCTOBRE 2016
A l'appel des composantes de la lutte / Info sur acipa-ndl.fr et zad.nadir.org

NON au Grand Contournement Ouest !
Refusez la destruction des terres agricoles et du milieu naturel
OUI aux alternatives !

Grande
Manifestation
Strasbourg

15 Samedi
Octobre 2016
au Wacken
départ 14h30

<http://gconomeri.org> **GCO**
NON MERCI

Retenue à la source : une imposture !

A compter de 2018, sous prétexte de vouloir « simplifier » l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale va communiquer un taux à l'entreprise, qui va prendre les sommes correspondantes sur le salaire du travailleur, puis les verser à l'administration fiscale.

Le contribuable perdra le choix entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Il devra toujours faire une déclaration de revenus complète chaque année, les rectifications en cas de baisse des revenus seront toujours décalées, et l'administration enverra toujours un avis d'imposition au contribuable qui devra régler le solde de son impôt : où est la simplification ?

D'ailleurs, est-il vraiment sage de confier la collecte de l'impôt aux entreprises ? L'impôt sur le revenu deviendra un impôt direct ; moins visible, il facilitera les fraudes, comme celle, massive, constatée pour la TVA, incitant les entreprises à faire de la rétention de trésorerie et à réclamer une compensation pour frais de gestion, ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'Etat... ■



Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et si vous ne partagez pas certaines opinions exprimées dans ce journal, n'hésitez pas à engager le débat : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

L'équipe du journal

Nous contacter

coopérant fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
losgobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**
Christian BAIX (E)
06.77.75.89.54
Christian.baix@yahoo.fr
Lionel CLAUSE (R)
06.86.54.01.68
lionej@yahoo.fr

6: Rhône Alpes / Auvergne
Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.69.04
ce-eurovia07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Amar AHMED HEZAM (R)
06.63.97.51.79
calteaulalexandra@yahoo.fr

**7: Paca / Languedoc Roussillon
Corse**
Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CT)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Christian MIMAU (T/A)
06.46.06.18.72
chmimo64@sfr.fr

3: Nord Pas de Calais / Picardie
Véronique COLLOT (R) Etam
06.76.77.70.55
veroniquecollot19@gmail.com
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gillesthorel@orange.fr

1: Bretagne / Normandie
Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredomau@hotmail.fr

10: Ile de France
Jean-Luc RIO (CT)
06.08.69.69.36
jeanlucrio@hotmail.com
Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energielec@hotmail.com
Alain LIENHARD (CT)
06.19.11.23.84
lienhard.alain@orange.fr
Alexandre FELS (E)
06.62.78.57.03
alexandre.fels@orange.fr
Francis LEMASSON (CT) Cadre
06.76.40.12.03
lemasson.francis@orange.fr

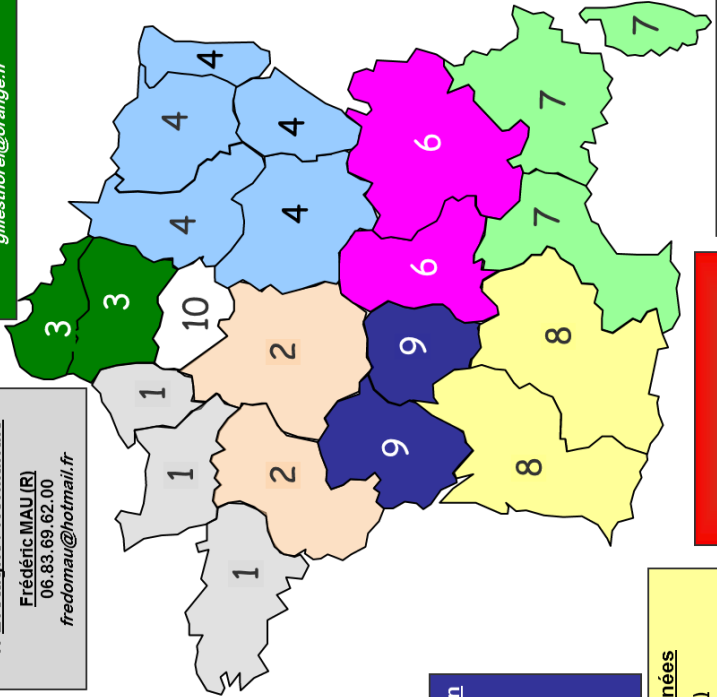
2: Pays de la Loire / Centre
Didier SIMON (R)
06.12.45.92.99
didier.simon49@wanadoo.fr
Dominique BRILLANT (A)
06.25.24.48.24
gisdo@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin
Vendée / Touraine**
Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr
Karim ELJHAD (CT)
06.43.02.56.42
k.eljhad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées
Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstaqui@wanadoo.fr
Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

Représentant Syndical
Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard0519@orange.fr

11: Dom. Tom
Raymond PAYET (CT)
06.92.85.79.03
cgtrbtp@wanadoo.fr



CGT : www.cgt.fr
FNSCBA : construction.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salaires
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com